

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT INTERIEUR

1 - CONDITIONS DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

Le jour d'arrivée et de départ est libre. Les emplacements ont une superficie de 80m2 minimum selon les normes de 2011. La réservation est considérée comme définitive après acceptation par la Direction de votre demande de réservation et après réception et encaissement, sous 7 jours, d'un acompte de 30% du montant total de votre séjour comprenant 22€ de frais de dossier, évolutifs en fonction des modifications. Il vous est ensuite adressé une confirmation de réservation. Au-delà du délai de 7 jours sans nouvelles de votre part, l'option sera automatiquement annulée. L'emplacement est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat de réservation à partir de 14h et jusqu'au jour du départ prévu par le même contrat au plus tard à 12h. En basse saison uniquement et si votre emplacement n'est pas repris après vous, vous pouvez souscrire à l'option de départ tardif d'un montant de 10€ vous permettant ainsi d'en profiter toute la journée de votre départ. L'ajout de participant(s) au séjour peut, sous réserve de disponibilité et d'acceptation par l'établissement, donner lieu à un supplément de 10 € HT par jour et par personne supplémentaire. Un emplacement peut accueillir jusqu'à 6 personnes maximum, bébés compris. Toute personne supplémentaire sera refusée, ainsi que toute personne dont l'identité n'a pas été signalée lors de la réservation. Les mineurs non accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal seront refusés.

2 - CONDITIONS DE RÉSERVATION D'UN MOBIL-HOME

Les jours d'arrivée et de départ sont libres en basse saison, la seule obligation à cette période étant de réserver un minimum de 2 nuits. En revanche, les jours d'arrivée et de départ en haute saison doivent impérativement être le mercredi, le samedi ou le dimanche et la réservation effective pour un minimum de 7 nuits. La réservation est considérée comme définitive après acceptation par la Direction de votre demande de réservation et après réception et encaissement, sous 7 jours, d'un acompte de 30% du montant total de votre séjour comprenant 22€ de frais de dossier, évolutifs en fonction des modifications. Il vous est ensuite adressé une confirmation de réservation. Au-delà du délai de 7 jours sans nouvelles de votre part, l'option sera automatiquement annulée. La location est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat de location à partir de 16h et jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat au plus tard à 10h. En basse saison uniquement et si votre mobil-home n'est pas repris après vous, vous pouvez souscrire à l'option de départ tardif d'un montant de 20€ vous permettant ainsi d'en profiter toute la journée de votre départ. A votre arrivée, l'heure de départ devra être programmée. L'ajout de participant(s) au séjour peut, sous réserve de disponibilité et d'acceptation par l'établissement, donner lieu à un supplément de 10 € HT par jour et par personne supplémentaire. Toute personne supplémentaire y compris les bébés non comptabilisés dans la capacité maximale du mobil-home réservé, sera refusée, ainsi que toute personne dont l'identité n'a pas été signalée lors de la réservation. Les mineurs non accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal seront refusés.

3 - MODIFICATION DE SÉJOUR

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée comme une annulation partielle laquelle donnera lieu à des frais d'annulation suivant le barème. Chaque modification liée au séjour doit être approuvée par le camping et entraînera 25€ de frais.

4 - RÈGLEMENT DU SEJOUR

Le solde du séjour devra être effectué au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée pour toutes les réservations. Passé ce délai, votre réservation sera annulée et les conditions d'annulation vous seront appliquées. Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers. Les règlements peuvent être effectués en espèces, chèques vacances papier ou chèques vacances Connect, carte bancaire (Visa, Mastercard, Eurocard) ou virement bancaire.

5 - CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

En cas d'annulation de votre part et sans souscription à la garantie annulation, il vous sera retenu ou vous resterez redevable : d'un montant égal à 30% du coût intégral du séjour, correspondant à l'acompte ; A titre d'indemnité de rupture de contrat : d'un montant égal au total de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date. En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou le mobil-home devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de réservation et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas pris en considération.

6 - SÉJOUR RETARDÉ OU ÉCOURTÉ

Aucune réduction ou remboursement ne sera consenti dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas d'arrivée au-delà des heures d'ouverture de la réception ou au-delà de la date prévue par le contrat, il est impératif de nous contacter afin de mettre en place une procédure d'arrivée autonome. En cas de départ anticipé, il est aussi important d'en aviser la réception afin de pouvoir anticiper les formalités de départ.

7 - SÉCURITÉ - GARANTIE ANNULATION

Nous vous conseillons de souscrire une garantie annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événement vous empêchant d'effectuer votre séjour. Il appartient aux campeurs caravaniers et camping caristes de souscrire une assurance pour leur caravane, camping-car, tente, matériel et leur responsabilité civile. La Direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation due aux intempéries ou accident qui interviendrait à l'intérieur du camping. Une garantie annulation pourra être souscrite directement auprès du Camping Les Flamants Roses.

8 - CAUTIONS

Pour les mobil-homes : une caution de 350€ incluant l'état général de la location, le ménage et le badge, vous est demandée à l'arrivée. Celle-ci peut être effectuée carte bancaire ou en espèces. Les chèques ne seront en aucun cas acceptés. La caution n'est pas débitée et elle est automatiquement annulée après votre départ sous réserve d'absence totale de dégradation et d'un parfait état de propreté. Si vous choisissez de laisser une caution en espèces à l'arrivée, un contrôle de votre location devra être effectué à votre départ. ATTENTION en cas d'arrivée tardive après 18h, la caution devra impérativement être effectuée par téléphone au préalable, sans quoi les clés ne pourront vous être remises. Pour les emplacements : une caution de 20€ incluant le badge (+100€ s'il y a location d'un réfrigérateur) vous est demandée à l'arrivée. Les conditions de réalisation et de restitution étant les mêmes que pour les mobil-homes.

9 - ACCÈS AU CAMPING

Pour entrer au camping, vous devez franchir des barrières automatiques fonctionnant au moyen d'un lecteur de carte magnétique. Ce lecteur fonctionnera après l'enregistrement de votre plaque d'immatriculation à la réception et sera programmé pour la durée de votre séjour. En cas de prolongation de séjour, il est impératif d'en avertir la réception afin de prolonger votre accès. BRACELET : Pendant toute la durée de votre séjour et pour tout participant au séjour de plus de 3 ans, le port du bracelet à usage unique, qui ne peut pas être enlevé, est obligatoire afin d'accéder au camping et à l'espace aquatique.

10 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Des containers sont mis à votre disposition au niveau de la zone de tri sélectif à l'entrée du camping. Nous vous demandons de respecter l'environnement en triant vos déchets mais en adoptant également un comportement responsable envers la nature environnante en ne jetant aucune eau polluée aux pieds de la végétation et en ne créant aucun étendoir à linge entre les arbres. L'emplacement doit être rendu dans le même état initial qu'il vous a été confié durant votre séjour. Nous vous demandons de ne laisser aucun papier, aucune poubelle, aucun mégot de cigarette, etc... Une somme de 30€ sera facturée au départ si l'emplacement n'est pas laissé propre.

11 - LES ANIMAUX

Un seul animal pourra être admis par emplacement ou mobil-home, chien ou chat. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2 arrêté du 27/04/99) seront refusés. Les animaux sont acceptés sur présentation du carnet de vaccination (arrêté du 22/01/85), ils doivent être tatoués ou pucés (arrêté du 30/06/92), ils doivent être non agressifs et tenus obligatoirement en laisse. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, mobil-homes, caravanes, tentes ou être attachés à un arbre. L'animal recevra également un bracelet à l'arrivée qui devra être obligatoirement attaché au harnais ou au collier.

12 - LES VISITEURS

Après avoir été autorisés par la Direction, les visiteurs peuvent être admis à l'intérieur du camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le camping, le campeur est tenu de s'acquitter d'une redevance de 10€ par jour et par visiteur quelle que soit la durée de la visite dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et infrastructures du camping. Leurs véhicules devront stationner à l'extérieur du camping.

13 - CIRCULATION - BRUIT

La vitesse est limitée à 10 km/h dans le camping et le stationnement sur les chemins et voies d'accès est strictement interdit. Un seul véhicule par emplacement est autorisé. Si l'espace dédié le permet, un deuxième véhicule peut être accepté sur l'emplacement moyennant un supplément. Les véhicules doivent être impérativement stationnés sur l'emplacement ou parking attribué à l'arrivée. Il est interdit de stationner son véhicule sur un emplacement voisin même s'il semble inoccupé. Dès votre arrivée, un autocollant vous sera remis à la réception, vous devez obligatoirement le coller sur votre pare-brise de façon visible. Les barrières d'accès sont fermées entre 23h30 et 7h du matin, toute circulation est interdite durant cette période. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. De 00h à 8h du matin, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

14 - RÈGLEMENT ESPACE AQUATIQUE

LES PISCINES SONT STRICTEMENT RESERVEES AUX CLIENTS DU CAMPING DONT L'IDENTITE A ETE RENSEIGNEE A LA RECEPTION. La nourriture et les boissons sont strictement interdites dans l'espace aquatique. Le port de caleçon, short et burkini est interdit par mesure d'hygiène.

15 - BARBECUES ET PLANCHAS ÉLECTRIQUES

Par arrêté préfectoral (n°752-2002), les feux et barbecues individuels au charbon et au bois sont formellement interdits. Un barbecue collectif sécurisé se tient à votre disposition. En raison d'un risque de surcharge électrique, l'utilisation d'une plancha électrique et le rechargement de véhicule sur l'emplacement sont également interdits.

16 - DROIT A L'IMAGE ET LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Le camping se réserve la possibilité d'utiliser tous les supports photographiques où vous pourriez apparaître en vue de ses publications ultérieures. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

Par ailleurs, la Direction vous informe que des caméras de surveillance ont été placées sur le camping pour votre sécurité et la nôtre.

VOTRE RÉSERVATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT. LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT D'EXPULSER, SANS PRÉAVIS NI REMBOURSEMENT, TOUTE PERSONNE QUI MANQUERAIT AU RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR OU QUI AURAIT COMMUNIQUÉ DE FAUSSES INFORMATIONS CONCERNANT LES OCCUPANTS DU SÉJOUR.